

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D058
GESTION ET EXPLOITATION CAMPING - Mission assistance à
maîtrise d'ouvrage

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu que le contrat de Délégation de Service Public avec la société Family Camp en date du 27/10/2015, arrivant à échéance au 31 octobre 2024,

Vu la délibération n° 2023/054 du 05/07/2023 décidant un accompagnement par assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion du camping,

Vu la situation du camping municipal *** du Lac des Varennes,

Vu les offres reçues,

Considérant qu'il est nécessaire de confier l'étude sur l'avenir du camping et sur les modes de gestion en adéquation avec la structure

DECIDE

Article n° 1 : L'étude MLV Conseil, dont le siège social est situé à PARIS, 11, rue Tronchet - est retenue pour assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la collectivité dans le choix du meilleur mode de gestion pour le camping communal " Le Lac des Varennes".

Article n° 2 : Le coût total de cette mission est de 19 170€ HT composé comme suit :

- Tranche ferme montant de 8 340€ HT soit 10 008€ TTC : diagnostic de la situation du camping, analyse et propositions des différents modes de gestion

- tranche optionnelle montant de 10 830€ HT soit 12 996 € TTC : Cette tranche sera lancée si le choix retenu est une gestion dans le cadre d'une délégation de service public .

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 13/11/2023

Le Maire,
Monique TROTIN

